



Pôle éducatif et SNU

Un, deux, trois ... CTM

Premier CTM : un vote majoritaire pour demander la mise en œuvre du transfert à l'Éducation Nationale

Le CTM JS du 15 mai comportait un ordre du jour conséquent dont tous les points étaient pour information et plus ou moins en lien avec le contexte de crise sanitaire : des calendriers ajustés, des programmes de formation adaptés, ... des fiches techniques sur le management à distance ...

Rien sur le transfert à l'éducation nationale

Les syndicats FSU, UNSA et CGT ont donc demandé que ce point soit ajouté. Ils ont demandé la mise au vote du texte suivant :

Le report du rapprochement de Jeunesse et Sports avec les services de l'Éducation Nationale au 1^{er} janvier 2021 permet d'engager une réelle phase de préfiguration dès le 1^{er} juin 2020 et nous épargne la complexité d'une gestion par la DRH des ministères sociaux par convention. Pour la mise en place de ce rapprochement qui ne doit plus être repoussé nous demandons que :

- les préfigureurs DRAJES soient clairement confortés dans leur mission de préfiguration dès le 1^{er} juin. Tous les moyens doivent leur être donnés pour qu'ils conduisent cette préfiguration en mobilisant les personnels JS (PTP, IJS, administratifs) des DR et des DD, en intégrant les CREPS et les établissements, en articulation avec les rectorats, afin que chacun puisse apporter son concours à la création des nouveaux services ;
- les groupes de travail nationaux reprennent leurs travaux dès le mois de juin ;
- le projet de décret de création des DRAJES soit discuté avec les OS puis soumis au CTM JS au plus tôt ;
- l'actuelle affectation des CTS en DR soit confirmée au delà du 1^{er} janvier 2021 ;
- la création du pôle éducatif se concrétise dans les lettres de cadrage relatives au budget 2021.

Cette déclaration a été adoptée par 11 voix (UNSA-FSU- CGT) et 3 abstentions (CFDT).

Les ministres et leurs cabinets ont déclaré vouloir travailler à la création du pôle éducatif : les DRAJES sont confirmés dans leurs missions au delà du 1^{er} juin et le travail engagé pour la continuité éducative se manifeste par des dispositifs communs : 2S2C et *Vacances apprenantes*. Des dispositifs bricolés dans l'urgence sanitaire très éloignés d'une politique publique éducative.

Deuxième CTM, au ministère de l'Education Nationale : pôle éducatif et ... SNU

Les mêmes organisations syndicales ont déposé le même texte le 20 mai au CTM du Ministère de l'Education Nationale. Il a été adopté à la majorité (CFDT et SNALC se sont abstenus, FO a voté contre). Ces deux votes sont sans ambiguïté. Les personnels demandent la mise en œuvre du pôle éducatif.

A l'ordre du jour figurait le projet de décret relatif au SNU. Les explications données par l'administration, notamment sur les conséquences de la généralisation et de l'obligation ont conduit les syndicats à voter unanimement contre.

Le projet de décret confie la responsabilité de l'organisation et de la déclaration du séjour de cohésion, ainsi que la responsabilité employeur aux recteurs.

Troisième CTM, à venir : le 5 juin, le projet de décret SNU est à l'ordre du jour du CTM JS

La directrice du Cabinet de JM Blanquer nous l'a dit le 15 mai, les 30 millions d'€ inscrits au budget JEPVA 2020 sont de l'argent pour les associations. Autrement dit inutile de tenter de négocier le report sur 2021 comme le demandent certaines associations pour un plan de relance. EPA travaillera à obtenir un vote unanime contre. Cela ne suffira pas à mettre à la poubelle le SNU, mais c'est un pied sur la pédale qui ouvre la dite poubelle. L'intersyndicale a demandé que la question du calendrier du transfert soit aussi remis à l'ordre du jour.

Retour au CTMJS du 15 mai

Télétravail et article 10

Les syndicats UNSA-CGT-FSU ont lu une déclaration commune qui demande un élargissement du recours au télétravail pour tous les personnels dans des conditions bien définies. Ils demandent également un cadre juridique qui garantisse aussi le droit des PTP à travailler à distance en particulier en leur donnant accès aux outils numériques.

La DRH a dit son accord pour constituer un groupe de travail avec la DGRH de l'éducation nationale. (La déclaration est sur le site d'EPA)

Clap de fin : Concours de CEPJ et de professeur de sport

Depuis plusieurs semaines les syndicats SEP-UNSA, EPA-FSU, Solidaires JS, SNPJS-CGT s'inquiètent sur les conditions d'organisation du concours de CEPJ : la présidence confiée à Laurence Lefèvre, dont on connaît la responsabilité dans la création de l'agence du sport, son refus de rencontrer les rédacteurs des textes du concours et des spécialités, le refus de travailler sur la formation initiale statutaire de la part de Thierry Maudais et de la DRH, l'inconnue quant à l'organisation des services dans lesquels les nouveaux stagiaires seront affectés, l'inconnue sur le nombre de postes, ... ont conduit les syndicats à demander le retrait de ce point de l'ordre du jour :

A ce jour, nous n'avons aucune information quant au nombre de postes de CEPJ ouverts pour le concours 2020, ni la certitude que la refonte du concours soit connue et prise en compte par l'ensemble du jury. D'autre part, aucune cartographie des spécialités ayant été faite, comment l'affectation des lauréats pourrait-elle être en phase avec les besoins des territoires ?

Nous rappelons que le concours ne doit pas viser la mise en œuvre de dispositifs dont la durée de vie est toujours inférieure à celle d'une carrière de fonctionnaire, lesquels dispositifs n'ont jamais fait la démonstration qu'ils pouvaient constituer le cœur d'un métier au service d'une politique publique surtout lorsqu'elle ambitionne de s'inscrire dans un ministère éducatif.

Cependant, la déclaration de la ministre des sports à l'ouverture du CTM a laissé entendre que sur le concours de professeur de sports nous aurions des annonces de la part de la DRH. Ceci nous a conduit à laisser ce point à l'ordre du jour. La DRH a pu donner le nombre de postes ouverts au concours de CEPJ : 29 postes (16 externes, 8 internes, 3 3ème concours, 2 travailleurs handicapés). Nous avons eu la promesse d'une rencontre avec la présidente du jury.

EPA a exprimé sa position d'un report du concours de CEPJ sur 2021 avec ouverture de 60 postes pour ne pas laisser dévoyer le métier par un jury mal construit, une FIS hasardeuse, des services à l'os, le SNU, une DRH hostile. Pour EPA les 60 postes c'est 30 postes de 2020 et 30 postes 2021 contingentés à 10 par spécialité et ouverts dans toutes les spécialités. Pour initier un réseau national par spécialité et donner le signe fort d'une refondation tant attendue. Notre demande de report est justifiée au nom de la qualité à garantir et du sens à retrouver pour déployer les expertises territoriales dont le MENJ a besoin sur les territoires. Nous avons été les seuls à défendre ce point de vue. Faire une déclaration sur la défense du métier est une chose, oser prendre le risque de le défendre en est une autre. Nos 29 collègues seront prisonniers d'une vision préfectorale du métier, et ce n'est pas la FIS actuelle ou annoncée qui va les en émanciper.

Mais pas d'annonce sur le concours de professeur de sports. Or, au moment de l'examen de ce point, aucun représentant des ministres n'était présent. Nous avons rappelé notre exigence que tous les CTM se déroulent en présence du politique. Les syndicats ont donc demandé qu'un membre du cabinet de la ministre des sports nous confirme l'absence de concours de PS. Après suspension de séance, M. Journaux du cabinet des Sports est venu nous expliquer qu'il y avait eu un malentendu et qu'il n'était pas prévu d'ouvrir un concours de professeur de sports. Cela fera deux années sans concours. M. Journaux a confirmé que les travaux OTE et CTS allaient se poursuivre, que l'arbitrage sur les CTS aurait dû être rendu avant le confinement. La direction des sports est missionnée pour conduire tous ces travaux.

Clap de fin. Comme la suite du CTM se confirmait sans représentants du cabinet, les syndicats UNSA, FSU, CGT ont décidé de quitter l'audio, car tout le CTM JS s'est déroulé en audio conférence.